SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 14 décembre 2022

Date de Convocation : le 9 décembre 2022
Date d'Affichage : le 14 décembre 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28. Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 14 décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à distance lors d'une visioconférence par l'intermédiaire de l'application TEAMS, sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. Marc GIROUD).

Absents excusés :

M. Régis LITZELLMANN

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Marc GIROUD (représenté par M. Sylvain DEMULDER)

M. Gilbert DÉRUS a été désigné **secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-203-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2022

3 - Objet : Décision modificative n°3 du budget principal du SIARP

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : N. VAUDELET/B. LUTZ

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux services publics industriels et commerciaux et notamment son annexe n°7 présentant le plan comptable M49 développé applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2021,

Vu l'exposé du Vice-Président en charge des finances,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, sur **la section d'investissement :**

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 4581023 « opération groupée AC – BV Côtes Bizières » d'un montant de 30 053,10 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 45811023 « opération groupée AC – BV Côtes Bizières » d'un montant de 30 053,10 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 458105 « opération groupée AC – BV Menucourt » d'un montant de 9 923,10 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 4581105 « opération groupée AC – BV Menucourt » d'un montant de 9 923,10 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 4581024 « opération groupée AC – BV 18 bis » d'un montant de 6 527,40 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 45811024 « opération groupée AC – BV 18 bis » d'un montant de 6 527,40 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 4581022 « opération groupée AC – BV 18 » d'un montant de 40 428,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 45811022 « opération groupée AC – BV 18 » d'un montant de 40 428,00 €,

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à réaliser les opérations annexées à la présente délibération.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Trésor Public du SGC de Cergy et au Contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN – SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20221214-DCS-2022-12-203-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2022